

Monsieur Michel BARRET
Président
SIAVHY
12 avenue Salvador Allende
91165 Saulx-les-Chartreux

Milon-la-Chapelle, le 21 février 2016

Objet : Protection de la rivière le Rhodon et de son environnement.

Monsieur le Président,

Suite à la récente pollution du Rhodon (ci-joint copie du P.V. de la Gendarmerie) dus aux dysfonctionnements (probables) de la station du Mesnil-St-Denis et de la Verrière.

J'aimerais porter à votre attention la situation des deux communes de Milon-la-Chapelle et de Saint-Lambert-des-Bois qui sont traversées par la petite rivière le Rhodon, au regard de votre projet de station d'épuration en zone humide sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois.

Rapide historique : Le bourg de notre village en fond de vallée ne compte aujourd'hui que 200 habitants dont 45 habitations. Notre Maire, avec le PLU en cours d'élaboration semble vouloir augmenter notre population d'une dizaine d'habitations.

La situation de l'état de notre assainissement était la suivante suivant le relevé de votre étude SIIVHY/SAFEGE de 2002 : 18 habitations non conformes sur 30 dans le bourg du Village.

Non compris le cas particulier des 12 habitations du lotissement « Clos de Launay » raccordées sur 3 fosses de stockage des effluents des eaux usées, lesquelles se déversaient dans le Rhodon lors de leurs débordements durant plus de vingt ans en raison du trop-plein des 3 cuves vidées une fois par trimestre par la Lyonnaise des Eaux.

Depuis notre intervention en 2015 elles sont vidées par la Lyonnaise des Eaux en principe une fois par mois.

Autre point important (source <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php>) : notre commune est une des communes les plus endettées des Yvelines. Notre dette connue en 2015 était de 836 000 € soit, par habitant, 1 764 € sachant que la moyenne nationale pour une commune de notre taille est de 545 €.

Le PNR a un rapport d'études très intéressant sur la qualité physico-chimique et hydrobiologique des rivières du Parc, réalisé pour la période de 2014 à 2015, avec le Bureau Eco Environnement Conseil pour les analyses d'eau, (source http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/rapport_physicochimie_2014_2015.pdf) : cette étude confirme que l'essentiel du débit du Rhodon à sa source est le rejet de la station d'épuration de 20 000 EH, ce qui pose déjà un problème d'équilibre entre une eau de source et une eau traitée, et l'étude met de surcroît en avant le faible pouvoir épurateur de la rivière qui ne permet pas d'atténuer la qualité des eaux qui varie de moyenne à très mauvaise à la station de prélèvements physico-chimiques de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

La Mairie a comme objectif, sous votre contrôle, de créer une station pour le bourg du Village de Saint-Lambert, calculée pour 800 EH, à ce jour nous ne sommes que 200 habitants. Pour être complet, la commune a un Hôtel de 29 chambres et un centre de séminaires qui dispose de 55 chambres.

Le projet communal porté par votre Syndicat pour une station d'épuration à 800 équivalents habitants nous apparaît comme surdimensionnée, mais vous avez peut-être des données que nous ne possédons pas; dans ce cas, merci de nous les faire connaître.

Tous les jours nous entendons dire que notre pays est fortement endetté et cela à tous les niveaux. Ne pensez-vous pas que nous devons être pragmatiques, faire faire des économies à nos collectivités, respecter l'environnement tout en offrant le service souhaité!

Outre le faite écologique d'un apport d'eau traitée dans un ruisseau sur saturé d'eau traitée par la station d'épuration de 20 000 EH à sa source, pourquoi avoir rejeté le financement de la solution simple et économique:

La mise en conformité des 30 installations autonomes des habitations du bourg (chiffre du relevé de l'étude SAFEGE de 2002) aurait un coût de réalisation bien moindre, avec de nouvelles fosses toutes eaux avec épandage ou pouzzolane suivant le sol, pour 30 u x 5000 € = 15 000 € ou avec des micro-stations pour 30 u x 8 000 € = 24 000 €. Connaissant le village, les 2 solutions sont possibles en fonction de la qualité des sols et des espaces.

Le tout collectif du bourg comprendra d'après les professionnels: l'ouverture de l'ensemble des rues du village pour réaliser les réseaux collecteurs, les réseaux de relevage, les postes de refoulement et la station d'épuration en zone inondable. Cette zone est sensible pour l'environnement, et cela en définitive pour se déverser dans le Rhodon, d'où l'inquiétude compréhensible de nos adhérents de la Commune de Milon la Chapelle qui est en aval.

L'enveloppe budgétaire qui circule à ce jour concernant votre projet du tout collectif serait de l'ordre 2 millions €.

Les coûts d'exploitation de la station d'épuration, de ses réseaux et de ses pompes de relevages, ne nous ont pas été communiqués, ils sont certainement importants.

Je vous rappelle que notre commune est fortement endettée et que nos impôts locaux sont conséquents. Avec votre solution du tout collectif, pouvez-vous estimer l'augmentation que nous devons subir sur notre facture d'eau et nos impôts locaux ?

Vous ne nous avez jamais proposé une solution alternative. Pouvez-vous envisager d'actualiser cette étude en intégrant des solutions individuelles, comme suggérées dans notre lettre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.



Le Président
Eric Aynaud

P.J.: P.V. de la Gendarmerie du 16.01.2017

Copie: M. Yves Vandewalle Président du P.N.R.H.V.C.
Mme Agathe Becker Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. Jacques Pelletier Maire de Milon-la-Chapelle
M. Bernard Gueguen Maire de Saint-Lambert-des-Bois
Mme Nathalie Evain-Bousquet Directrice de l'A.E.S.N.
M. Christophe Aubel Directeur Général de l'A.F.B.
Mme Catherine Giobellina Présidente de l'U.A.P.N.R.